

Arrêté n° ~~R2020170301001~~ en date du **1 - MARS 2017**  
relatif à la liste régionale des formations dispensées dans les centres de formation des apprentis ou dans les sections d'apprentissage ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour 2017.

Le préfet de Corse,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code du travail articles L6241-1 et suivants, R6241-1 et suivants, notamment l'article R 6241-3-1;

**Vu** le décret n°2014-374 du 29 avril 2014 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté n°16-1900 en date du 11 octobre 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Benoît BONNEFOI secrétaire général pour les affaires de Corse auprès du préfet de Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 16-2507 en date du 23 décembre 2016 relatif à la liste régionale des formations dispensées dans les centres de formation des apprentis ou dans les sections d'apprentissage ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour 2017 ;

**VU** la liste complétée des formations dispensées dans les centres de formation d'apprentis ou dans les sections d'apprentissage, communiquée par le président du conseil exécutif de Corse le 21 février 2017;

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste régionale des formations dispensées dans les centres de formation des apprentis ou dans les sections d'apprentissage ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour 2017 complétée, figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse, sur le site internet de la préfecture de Corse ([www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/) rubriques : Région et institutions - L'action de l'Etat - Economie, entreprises, emploi et finances publiques - La taxe d'apprentissage).

P/le préfet et par délégation  
Le secrétaire général pour les affaires de Corse



Benoît BONNEFOI